

François Bazin consacre un article dans *Le Nouvel Observateur* du 27 janvier aux propositions de Hugues Portelli et Jean-Pierre Sueur sur les sondages.

A L’AFFICHE

Dans la cuisine des sondeurs

C'était mercredi dernier au Sénat, et ils étaient tous là, ou presque. Seul le CSA avait séché la réunion organisée par Hugues Portelli, sénateur du Val-d'Oise, et Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, autour de leur proposition de loi sur les sondages politiques. Pas de coordination entre les pontes de la profession, qui se connaissent pourtant par cœur. Le petit monde des sondeurs est un univers où chacun protège ses secrets et ses clientèles. Sur cette affaire qui vise, ni plus ni moins, qu'à mieux réglementer l'exercice de leur profession, les intérêts des uns et des autres pourtant se recoupent. Portelli est UMP, Sueur est socialiste et, comme tous les ex-rocardiens, il éprouve une certaine méfiance à l'égard des instruments qui firent autrefois le succès de leur champion.

C'est l'actualité qui les a poussés à mettre le nez dans le dossier des sondeurs. Qui paie les enquêtes ? Comment sont-elles réalisées ? Quelles informations fournit-on au citoyen ? L'affaire des sondages secrets de l'Élysée, relayés par « le Figaro » et OpinionWay, à l'évidence a laissé des traces. Reste que, dans leur élan, les deux sénateurs vont beaucoup plus loin que ne s'y attendaient les sondeurs, et ils pensent même que leur texte pourra être voté et appliqué avant la prochaine présidentielle. Si l'on suit en effet Portelli et Sueur, les personnes interrogées par sondage ne pourront être dédommées. Ce qui bouleverse toutes les habitudes du sondage en ligne. Par ailleurs, les résultats bruts des enquêtes avec les clés de redressement devront être désormais publiés. Emoi de la profession ! « *Quand on va au restaurant, on ne demande pas, avec la carte, les recettes du chef* », disent ses porte-parole. Réponse benoîte de Portelli et Sueur : « *Dès lors que vos méthodes sont, comme vous le prétendez, scientifiques, pourquoi avoir peur de les rendre publiques...* »

François Bazin

• LE NOUVEL OBSERVATEUR

Jean-Pierre Sueur présentera son rapport sur la proposition de loi signée par Hugues Portelli le 2 février devant la commission des lois du Sénat. Le texte est inscrit pour un débat en séance publique le 14 février.